

Date de la convocation	25 octobre 2025
Membres en exercice	18
Présents	12
Représentés	3

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

n°D20231107 - 05

Objet : Procès-verbaux de mise à disposition des biens au bénéfice de RÉSEAU31 de 3 collectivités adhérentes consécutivement au transfert de leurs compétences dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé RÉSEAU31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de RÉSEAU31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B3-10 des délégations de compétences consenties au Bureau de RÉSEAU31 ;

Considérant que lors de la création du Syndicat Mixte, les adhérents ont transféré une ou, selon leur choix, plusieurs compétences parmi la production, le transport, le stockage et la distribution dans le domaine de l'eau potable, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans le domaine de l'assainissement collectif, l'assainissement pluvial et enfin l'assainissement non collectif ;

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts du RÉSEAU31 disposent dans leur article 8 « Mise à disposition des biens » : « Le transfert de compétences au syndicat mixte entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que le transfert de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, dans les conditions prescrites à l'article L5721-6-1 du code général des collectivités territoriales. La liste des biens et ouvrages ainsi transférés par les membres fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre le membre intéressé et le syndicat mixte. Le syndicat mixte est substitué à ses membres dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes, à la date du transfert de la ou des compétences. Les définitions données aux articles R5215-3 à R5215-6 ainsi qu'aux articles R5215-12 à R5215-17 du code général des collectivités territoriales s'appliquent dans le cadre des présents statuts » ;

Considérant que la Commune de Saint-Julia a adhéré à RÉSEAU31 le 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble de la compétence d'assainissement collectif à savoir la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ;

Considérant qu'il convient, aujourd'hui d'acter, le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune dans ce domaine ;

Considérant qu'il convient, par ailleurs, d'intégrer un emprunt dans le procès-verbal de la Communauté de Communes Terres du Lauragais en matière d'assainissement non collectif et, par voie d'avenant, de rétablir les actifs et les subventions afférentes dans le procès-verbal de la Commune de Villaudric en matière d'eau potable et d'assainissement collectif ;

Considérant que les membres du Bureau Syndical ont pu consulter les pièces relatives à l'affaire ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

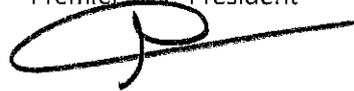
Décide

Article 1 : d'approuver les procès-verbaux de mise à disposition des biens de la commune de Saint-Julia et de la Communauté de Communes Terres du Lauragais et l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens de la Commune de Villaudric au bénéfice du RÉSEAU31 dans le cadre du transfert des compétences des adhérents identifiés dans le récapitulatif joint ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits documents.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Gilbert HEBRARD
Premier Vice-Président



Annexe : récapitulatif des collectivités adhérentes

**Récapitulatif des Procès-Verbaux de Mise à Disposition des Biens des Adhérents au bénéfice de Réseau31
présentés au bureau syndical du 7 novembre 2023**

		Compétences transférées									
Adhérent		Production d'eau potable	Transport et stockage d'eau potable	Distribution d'eau potable	Collecte des eaux usées	Transport des eaux usées	Traitement des eaux usées	Assainissement non collectif	Eaux pluviales	Irrigation	
1	Saint-Julia				X	X	X				
2	Villaudric			X	X	X	X				
3	Communauté de Communes Terres du Lauragais							X			